



Compte-rendu de la CAP interministérielle des Chargés d'Études Documentaires

29 mars 2018

La CAP est présidée par Agnès Boissonnet, sous-directrice de la modernisation et de la gestion statutaires

Déclaration des élu-e-s CFDT

Madame la présidente, mesdames et messieurs,

L'année 2017 devait être une année d'évolution pour les CED avec la mise en place du PPCR en janvier et du RIFSEEP en juillet. Hélas, il n'en a rien été. Le décret modificatif du statut des CED permettant le passage au PPCR est paru fin septembre, mais à l'heure actuelle, de nombreux collègues n'ont toujours pas reçu leur arrêté de reclassement, ce qui fait plus d'un an de retard dans l'application du PPCR.

Que dire sur le RIFSEEP qui devait être appliqué au 1^{er} juillet 2017. « Nous ne savons pas où cela en est » est la seule réponse que l'on peut donner à nos collègues qui nous interrogent et cela est inacceptable. Quand allons-nous être enfin informées sur ce dossier ? Vous nous aviez annoncé des groupes de travail dont nous sommes sans nouvelles. Quand le texte verra-t-il le jour ?

A titre d'exemple, les conservateurs du ministère de la culture, dont le RIFSEEP ne s'appliquait qu'à partir du 1^{er} septembre 2017, y sont déjà passés.

Les CED sont absents des enveloppes du CIA au titre de 2017 et ils risquent d'être écartés de la répartition prévue pour les enveloppes 2018 du CIA. Lorsque le texte sera paru, nous demanderons un rattrapage pour l'année 2017.

Depuis des années, les CED ont accumulé un retard considérable, par rapport à d'autres corps de catégorie A, dans l'évolution de leur carrière et dans leur évolution indemnitaire.

Les CED sont à bout de patience quand ils voient la façon dont l'administration les traite. Il leur paraît incompréhensible que la gestion d'un corps de 250 agents soit si lente et si compliquée.

Permettez-nous aussi de relever les difficultés de l'administration gestionnaire et des administrations employeurs pour nous présenter les tableaux d'avancement au choix pour le hors-classe à l'ordre du jour de cette CAP. Cela montre les difficultés de transmission d'informations entre l'administration gestionnaire et les administrations employeurs. Bien souvent, les administrations employeurs n'ont qu'une partie de la carrière des CEDI qu'ils emploient. Il leur est donc difficile de traiter le dossier d'agents qui ont eu de nombreuses mobilités et dont il faut reconstituer la carrière pour le dossier de proposition au hors-classe. Le rôle de l'administration gestionnaire est bien là : les aider en fournissant à tous les ministères employeurs de CEDI une liste des agents répondant aux critères du hors-classe comme cela a été fait à un moment donné pour l'avancement au choix pour le principalat.

Cette situation et l'indigence de l'administration gestionnaire nous amènent à réclamer une nouvelle fois notre intégration dans le corps des attachés. Cette intégration nous donnerait une fois pour toutes l'assurance sur le long terme d'un traitement équitable au regard de nos collègues de catégorie A et A+.

Désignation du secrétariat adjoint : CFDT (tour de rôle entre les organisations syndicales)

Cette CAP est la première de l'année 2018. Les points à l'ordre du jour portaient sur :

- la titularisation d'une lauréate du concours Sauvadet 2016
- la promotion au principalat de 2018
- la promotion au nouveau grade de hors-classe pour 2017 et 2018

Réponses de l'administration**Le RIFSEEP**

L'arrêté d'adhésion au RIFSEEP du 1^{er} juillet 2017 porte sur les deux corps : CEDI et CHED. Après échanges entre le MinTES et les autres ministères employeurs, le sujet étant très complexe, la DGAFP a repris la main.

La DGAFP publiera un arrêté qui comprendra les modalités générales : les fonctions et le nombre de groupes de fonctions, les montants socles et plafonds de l'IFSE et du CIA. L'IFSE sera payée rétroactivement à partir du 1^{er} juillet 2017. Pour le CIA, le droit est ouvert, mais cela dépendra de chaque ministère selon leurs propres contraintes budgétaires.

L'administration ne nous a pas donné d'échéance pour la publication de l'arrêté ni pour sa mise en œuvre.

Le PPCR

Tous les arrêtés sont pris pour l'ensemble du corps. Cependant, 6 actes (2 actes CEDP2, 4 actes CED) ne sont pas diffusés en raison de difficultés administratives.

Commentaire des élues CFDT

Nous invitons tous les CED et CEDP à contacter leur RH de proximité s'ils n'ont pas reçu leur arrêté.

Promotion hors-classe

C'est la première année que l'exercice est fait pour les CED.

Le ministère gestionnaire a envoyé une liste des agents promouvables qui remplissaient les conditions statutaires de grade et d'échelon aux ministères employeurs. Ils laissaient aux ministères employeurs la sélection sur les critères de fonctions. Cet exercice a été très difficile pour tous. Le MinTES s'engage à élaborer une circulaire plus précise pour les années suivantes.

Concours Sauvadet

C'est la dernière année du concours.

Commentaire des élues CFDT

Si vous remplissez les critères pour le présenter, nous vous encourageons vivement à vous inscrire. Vous avez jusqu'au 5 avril.

Les résultats de la CAPI**Titularisation Sauvadet**

Mme Jez-Namont Corinne (ministère des armées, musée de la marine) est titularisée.

Commentaire des élues CFDT

Bienvenue à Mme Jez-Namont dans le corps des CED.

Promotions CEDP

En l'absence du taux promus/promouvables, en attente de sa publication par la DGAFP, et de la répartition entre les promotions par l'examen professionnel et au choix, l'administration a décidé de mettre 4 postes à la promotion pour 2018 :

Mme ALLOT Marie-Véronique (MinTES)

Mme HIEBLOT Dominique (MinArm)

Mme LAMBERT Vivianne (MineFi)

Mme LAMBOLEY-GRAFFIN Isabelle (Ministères sociaux)

Promotions CEDHC

Le grade hors-classe, nouvellement créé, va monter en puissance à partir de 2017, selon la grille suivante :

3% du nombre de CED total en 2017, calculé sur un effectif de 249 CED géré(e)s au 31/12/2016,
4 % en 2018 - 5% en 2019 - 6% en 2020 - 8% en 2021 - 10 % en 2022 (valeur cible)

Promotions CEDHC 2017

Mme BAUDE Catherine (Ministères sociaux)

Mme KRUMNOV Marie-Pascale (MEAE)

Mme TAUPIN Marie-José (MinArm)

Promotions CEDHC 2018

Mme CASANY Rosa (MinTES)

Mme LEFORT Isabelle (MEAE)

Mme MARCHEIX Annie (MinTES)

Commentaire des élues CFDT

Félicitations à toutes les promues.

La prochaine CAPI aura lieu au mois de juin 2018

Elle étudiera notamment les mobilités avec prise de poste au 1^{er} septembre 2018
et les promotions de B en A.

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette session, contacter les élues CFDT:

Marie-José TAUPIN	Ministère des armées (SSA)	02.38.60.72.07
	marie-jose.taupin@intradef.gouv.fr	
Hélène GINGAST	Ministère des armées (DGA)	05.45.37.19.05
	helene.gingast@intradef.gouv.fr	
Sylvie YEOMANS	Service Historique de la Défense	01.41.93.43.33
	sylvie.yeomans@intradef.gouv.fr	
Fabienne ALBESPY	Ministère de l'environnement	01.40.81.77.43
	Fabienne.albespy@developpement-durable.gouv.fr	